

WSV FRANCE BIS SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

Siège social : 53 rue de Châteaudun, 75009 Paris

414 608 596 R.C.S Paris

973 16787

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 AVRIL 2006

L'an deux mil six,
le quatre avril, au siège social,

la société STOFOL STICKPIN FINANCE BV, représentée par WMS, Gérard Meijssen et Caroline Vermij, associé unique de la société **WSV FRANCE BIS SARL** (la *Société*), titulaire des 500 parts sociales composant le capital social,

en présence de M. Jean de Pourtalès, gérant non associé,

1. déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant : Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

ORDRE DU JOUR

J (M) R

10 MAI 2006

- Démission du Gérant,
- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs et rémunération du nouveau Gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

N° DE DÉPOT 40357

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Copie des statuts mis à jour de la Société ;
- Copie des avis de convocation adressée aux associés ;
- Le rapport du Gérant ;
- Le texte des résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance.

4
am
CW

Après cette lecture, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean de Pourtalès de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Jean de Pourtalès du concours qu'il a bien voulu apporter à la Société durant l'exercice de son mandat et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer à l'issue de la présente séance pour une durée illimitée en qualité de Gérant :

M. Yves Checoury
né le 15 décembre 1968 à Fez (Maroc)
de nationalité française
demeurant 18 avenue Bugeaud, 75116 Paris

Monsieur Checoury disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, conformément à la loi et aux statuts ; il ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions hormis le remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs.

Monsieur Checoury déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi conférées et n'être atteint d'aucune interdiction ni incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

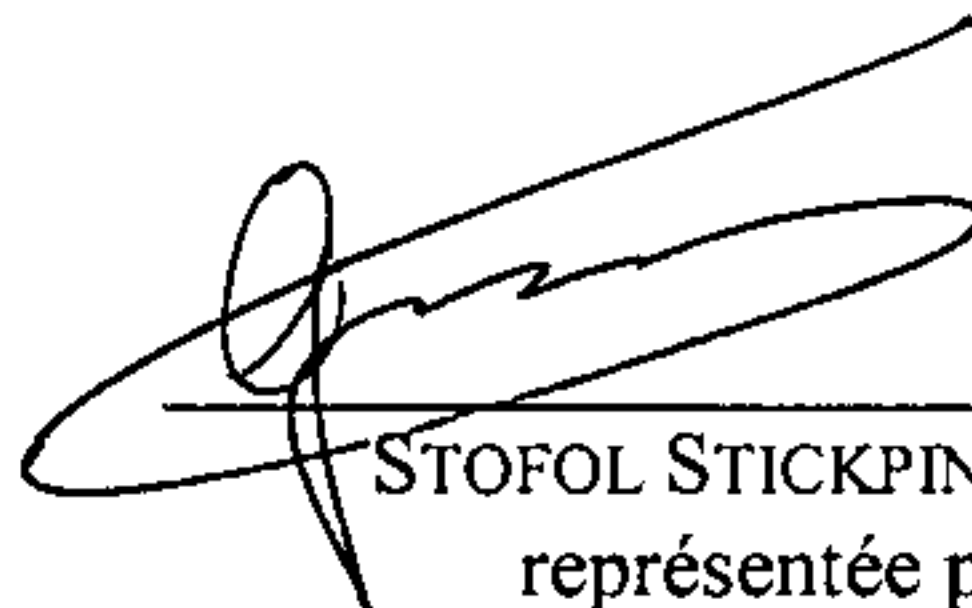
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et le gérant.


Jean de Pourtalès


Yves Chécoury
"Bon pour acceptation des fonctions
de gérant"

*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant*



STOFOL STICKPIN FINANCE BV
représentée par WMS,
Gerard Meijssen et Caroline Vermij